

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ*

SEANCE EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Présents : cf. liste annexe.

Secrétaire de séance : Marc JOUBERT

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 19 septembre 2024

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°7

DESTINATION VTT / GRAND R – PLAN D' ACTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les statuts de la Communauté de communes stipulent qu'ALF a comme compétence supplémentaire : « l'offre de randonnée et d'itinérances sous toutes ces formes : pédestre, cyclistes, VTT, équestres, trail, ski alpin, ski de fond conformément à l'article 2333-81 du CGCT, chiens de traîneaux, raquettes et toutes activités de pleine nature à vocation touristique » ;

Vu le comité de pilotage « Grand Air » du 14 mai 2024 proposant un plan d'actions pour les collectivités partenaires de « Destination VTT Grand R » ;

Vu le bureau du 3 juillet qui a étudié ce plan d'actions ;

M. le Président propose, suite à l'étude effectuée par ATEMIA en 2023/2024, que la Communauté de communes poursuive la démarche concernant la « Destination VTT Grand R » et s'engage sur un plan d'actions. Il correspond au développement d'un espace VTT sur les secteurs Ambert / Thiers / Montbrison / Vichy / Roanne (le plus grand de France).

Le plan d'actions a pour objectif un développement autour de plusieurs axes :

- **Axe 1** : « mettre en place une gouvernance dédiée » :

La coordination du projet serait exercée par la Communauté de communes Thiers Dore Montagne en s'appuyant sur trois commissions thématiques (promotion ; aménagement ; entretien et maintenance). La réalisation de cet axe nécessite la mise en place d'un groupement de commande afin de recruter un bureau d'études qui s'occupera de l'animation de certaines thématiques (coût résiduel de 3500€ maximum par an pour ALF).

- **Axe 2** : « garantir la promesse client » :

La qualité de l'espace doit être assurée par des services (location de matériel, réparation, recharge, etc.) autour de portes principales et de portes secondaires. Pour ALF, le point principal de services se situerait à Ambert (gare) alors que des points secondaires pourraient être positionnés, après avoir mené une réflexion à ce sujet, sur les autres points de départ de sentiers (Arlanc, Viverols, Prabouré, Haut-Livradois). Un itinéraire Vichy – La Chaise Dieu est également en projet.

AR Prefecture

063-200070761-20240926-2024_26_09_07-DE
Reçu le 08/10/2024

- **Axe 3** : « formuler la promesse client » :

Il s'agit de faire la promotion de cet espace VTT afin d'avoir une reconnaissance régionale voire nationale par différents outils (site internet, campagnes médias, salon, évènement...), en lien avec les offices du tourisme qui porteront cette action.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire l'unanimité décide :

- de valider le plan d'actions « destination VTT/Grand R » ;
- d'autoriser M. le Président à signer les documents relatifs à ce plan d'actions, et notamment le groupement de commandes avec les autres collectivités, coordonné par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (Axe 1) ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 11 octobre 2024